

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

### Délibérations du Conseil d'administration n°9 du 25 juin 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h30

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 28

#### Délibération n°2019- 16 adoptant le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2019.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 7-4° ;

Vu le projet de budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2019 et le rapport de l'ordonnateur ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration adopte le budget rectificatif n° 2 pour l'exercice 2019 :

Tableau n° 1 « autorisations d'emplois » ;

Tableau n° 2 « autorisations budgétaires » :

- Autorisations d'engagement : 68 872 852,00 €
- Crédits de paiement : 135 249 246,00 €
- Recettes : 49 572 501,00 €

Tableau n° 4 « équilibre financier » : abondement de la trésorerie : 9 442 535,62 €

Tableau n° 6 « situation patrimoniale » : résultat : bénéfice : 27 756 365,00 €

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 28

Affichage le 27/06/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 27 /06/2019

Transmission au contrôle de légalité le 07/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

  
JEAN-MARC BONNISSEAU

Délibération n° 2019-16